



SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE BOULOGNE-BILLANCOURT
RÈGLEMENT DU SALON

Sont admis à participer au Salon, tous les artistes adhérents, à jour de leur cotisation (30€)
L'adhésion est acquise pour l'année et n'est pas remboursable

Date de réception de l'adhésion et du dossier photo

Dernier délai : 15 Juin de l'année en cours

Un droit d'accrochage de 50€ est réglé par chèque ou CB le jour du dépôt de l'œuvre
Les espèces ne sont plus acceptées : ni les banques ni les cashservices ne les acceptent

Participer au Salon :

Espace Landowski
28 Av André Morizet -92100 Boulogne-Billancourt

Saisir votre dossier avec la photo de l'œuvre à exposer, via le Site de la SBABB - www.societedesbeauxarts.com

Dossier d'inscription : via le site de la SBABB - [societedesbeauxarts.com](http://www.societedesbeauxarts.com)

- 1- Être à jour de sa cotisation d'adhésion à la SBABB (30€)
- 2- Fichier numérique des œuvres non tronquées, sur fond neutre, de bonne définition, 300 dpi pour le site et le catalogue, sans incrustation de nom ou de date sur l'image.
- 3- Nommer l'image en indiquant uniquement le **NOM de l'artiste ou Pseudo en MAJUSCULES plus le titre de l'œuvre.**
Exemple DURAND – La campagne respecter les espaces, **le nom en majuscules** et la **première lettre du prénom en Maj.**
- 4- Démarche artistique de l'artiste (10 lignes) à joindre en document PDF (comme la photo)
- 5- Sont exclus les dossiers et les images des œuvres incorporées directement dans le corps d'un courriel

- **Peinture et art digital :**

1 seule grande œuvre, format rectangulaire, taille **minimum 40F**igure (100x81cm) ou **40P**aysage (100x73 cm)

Hauteur maximum : 180cm CADRE NON COMPRIS et non obligatoire. Polyptyque accepté.

Format carré, taille **minimum 100x100 cm CADRE NON COMPRIS** et non obligatoire, taille **maximum 180x180cm**

Encadrement possible, **uniquement style caisse Américaine.**



- **Pour les œuvres abstraites, indiquer le sens d'accrochage HAUT/BAS à l'arrière de l'œuvre**

Système d'accrochage solide à l'arrière de l'œuvre, type fil d'acier à 10 cm du haut à l'intérieur du châssis (exemple ci-joint)

- Possibilité de suspendre *une toile libre*, système d'accrochage léger, d'une taille de H160x90 cm maximum

- **Photographie :**

Une seule grande œuvre Taille **minimum 40cm x 60cm** maximum 90cm x 100cm **Cadre NON COMPRIS et non obligatoire,**
PAS DE PROTECTION EN VERRE. Résolution de l'image 300 DPI.

- **Pour les œuvres abstraites, indiquer le sens d'accrochage HAUT/BAS à l'arrière de l'œuvre**

- **Sculpture : Œuvres en 3D : 1 seule œuvre**, d'un poids inférieur ou égal à **90 kg**, le socle est fourni par la SBABB

Sélection des œuvres :

Les membres du comité d'organisation du Salon, vérifient la conformité des œuvres au regard du règlement, les œuvres sont visualisées et examinées sur grand écran par le **Comité de Sélection** qui se prononcera sur leur qualité artistique et créative. La décision du jury **est sans appel**.

- **Sont refusés d'office, les copies, imitations manifestes, tendance obscène ou injurieuse.**

Dépôt : *Espace Landowski - 28 Avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.*

L'œuvre doit être identifiée au dos par : Le nom de l'artiste ou pseudo, titre de l'œuvre.

Les œuvres devront être déballées par leur propriétaire et vérifiées par un membre organisateur du Salon, en présence de l'artiste. L'emballage de l'œuvre doit être repris par l'artiste le jour du dépôt

L'œuvre, dont la taille (sans le cadre) est non conforme au règlement, ou à celle décrite par l'artiste dans son dossier sera refusée et reprise par l'artiste le jour même.

Retrait des œuvres :

Aucune œuvre ne sera décrochée avant la date et l'horaire fixés par le comité d'organisation de la SBABB.

Les œuvres sont réemballées par leur propriétaire.

Pour tous renseignements complémentaires, adresser un courriel à la SBABB « ste.beaux.arts@gmail.com ».

Assurances :

Les exposants assurent personnellement leurs œuvres, et renoncent à poursuivre la Société des Beaux-Arts de Boulogne-Billancourt en cas de vol ou dégradation.

Documents :

Les invitations sont envoyées aux exposants par courriel et sont également disponibles le jour du dépôt des œuvres.

Vernissage :

La date du vernissage est communiquée par courriel.

Il n'y a pas de transaction financière sur le Salon. Néanmoins, pour ceux et celles qui le souhaitent, un recueil contenant la liste des œuvres et leurs prix, sera mis à disposition des visiteurs à l'accueil, auprès d'un des membres du bureau de la SBABB.

Aucun prix n'est affiché sur l'œuvre exposée, l'artiste négocie en direct avec son éventuel acheteur.

Afin de mettre en avant l'impact du Salon et uniquement à titre d'information, nous demandons aux artistes de bien vouloir informer le Bureau de la SBABB en cas de vente de leur œuvre (La SBABB ne prend aucune commission ou don sur les ventes)

ANNEXE :

- Pour le bon fonctionnement et l'organisation du Salon, **merci d'être vigilant à la disponibilité de votre œuvre à la date et jour prévus du dépôt.**
- Soigner l'entourage de votre œuvre (bande cache cloud noire ou blanche).
- La publicité du Salon est diffusée dans plusieurs médias locaux, régionaux et nationaux.
- Un catalogue sera offert à chaque artiste et spécialement édité pour l'exposition, il sera également présenté sur le site internet de l'Association : « **societedesbeauxarts.com** ».
- A cette fin, L'artiste renonce définitivement à demander à la SBABB un droit de reproduction des œuvres, supports papier, site internet traitant du Salon, et de façon plus globale, dans tous supports d'information et de communication (y compris dématérialisés) à des fins de promotion.
- **Ceux qui le refusent sont priés d'adresser un courrier en ce sens au président de la SBABB via la boîte aux lettres « ste.beaux.arts@gmail.com » lors de leur inscription.**
- **Obligation d'un artiste en cas de vente :**
- **Un artiste doit au premier euro perçu s'identifier et se déclarer comme professionnel, ce sont les règles légales du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.**
- En cas de vente, nous vous conseillons de régulariser votre situation auprès de l'URSSAF. Vous pouvez prendre tous les renseignements sur le site de www.cfe.urssaf, afin d'effectuer cette démarche.

Siège social : SBABB 48, Quai Alphonse Le GALLO - 92100 Boulogne-Billancourt ste.beaux.arts@gmail.com /
www.societedesbeauxarts.com